

Aux familles

La Pommeraye, le mardi 3 août 2021

Objet : situation à l'EHPAD

Madame, Monsieur,

La nouvelle loi sur les mesures anti-covid, dont l'extension du pass-sanitaire, entrera en vigueur le 9 août prochain.

À cette date tous les professionnels et les proches devront montrer à l'entrée, soit :

1. Le résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique de moins de 48h ;
2. Un certificat de vaccination complet :
 - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca).
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson).
 - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
3. Un certificat de rétablissement de la Covid-19 : test RT-PCR positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Nous sommes obligés d'appliquer la loi sous peine de poursuite. La non présentation du pass sanitaire entraîne l'impossibilité d'accès à l'établissement.

Le Pass sanitaire peut être présenté sous forme « papier » ou « numérique » à partir de l'application « Tous anti-covid ».

Il est à télécharger à partir de votre espace personnel sur les sites :

- www.ameli.fr
- www.msa.fr
- www.attestation-vaccin.ameli.fr

Nous allons mettre en place un dispositif de contrôle :

- Registre de suivi des visites à l'entrée que vous complèterez vous-même (Vous devez signer ce registre afin d'attester que vous bénéficiez bien du pass sanitaire).
- Contrôle du pass sanitaire

Continuer à appliquer les mesures barrières implique :

- Port du masque obligatoire
- Hygiène des mains dès l'entrée dans l'établissement.
- Aération de la chambre.
- Se tenir à distance, ce qui limite donc le nombre de visiteurs dans la chambre à deux maximum en même temps. Si vous êtes plus nombreux, privilégiez l'extérieur.

Attention, notre situation est fragile. Sachez que dans la dernière circulaire de recommandations que nous avons reçue, il est précisé qu'à partir de 3 cas positifs dans un établissement (personnel **et** résidents), il est recommandé de confiner tous les résidents et de fermer l'établissement.

Merci à l'avance de bien vouloir transmettre ces informations à vos proches, et n'hésitez pas à leur dire que ce courrier est aussi diffusé sur notre site internet. www.francoisedandigne.fr

Notre équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Brigitte RETAILLEAU
Directrice